

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 19

Artikel: Réunion des corps de cadets vaudois à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» En particulier et pour la plupart des cas, nous estimons que la défense aux frontières du pays présente les plus grands avantages.

» Toutes les attaques dirigées contre le front méridional de la Suisse peuvent être repoussées depuis les Grisons ou de front, ou menacées ou paralysées sur leur flanc. De là nous pouvons nous emparer de la compensation naturelle pour le Tessin, la Valteline.

» Toutes les attaques dirigées contre le front de l'est de la Suisse peuvent être repoussées depuis les Grisons ou de front, ou être menacées sur le flanc.

» Ces circonstances stratégiques ont pu être déjà prises en considération lors de la construction des routes militaires des Alpes.

» Aucune communication ne présentera autant d'avantages au point de vue militaire que celle du Lukmanier. » (A suivre.)

RÉUNION DES CORPS DE CADETS VAUDOIS A LAUSANNE.

Les réunions des corps de cadets existent depuis quelques années déjà chez nos confédérés de la Suisse allemande. Berne et d'autres cantons ont des réunions cantonales. Zurich a eu même, il y a sept ou huit ans, un véritable camp fédéral de manœuvres, auquel ont assisté les corps de cadets de Zurich, St-Gall, Thurgovie, Argovie, Glaris, voire même des Grisons et du Tessin. La jeune armée, divisée en deux brigades, a simulé la bataille de Zurich.

Le canton de Vaud vient d'avoir aussi sa réunion. C'était le 14 septembre, jour mémorable et dont notre jeunesse se souviendra. Vers 9 heures du matin, Lausanne prenait une animation inusitée. On voyait nombre de gens se hâter, fait assez remarquable pour que le chroniqueur en ait pris note. Il y avait un air de fête répandu sur cette foule compacte et impatiente qui se pressait aux abords de la gare. Oui, la réunion des corps de cadets a été une fête pour tous ; et n'eût-elle eu que les sympathies d'un grand concours de spectateurs, sa cause était gagnée. Mais elle a eu davantage, elle a eu pour elle la bonne tenue, la discipline, l'habileté et la prestesse de ces futurs défenseurs de la patrie, la plupart en miniature et pourtant si sérieux et si crânes au défilé ou à la manœuvre.

Tous les corps de cadets du canton, au nombre de treize, ont assisté à la réunion ; ce sont ceux d'Yverdon, d'Orbe, de Bex, de Villeneuve, de Vevey, de Payerne, de Moudon, de Nyon, de Rolle, d'Aubonne et de Morges, plus les deux corps de Lausanne (collège cantonal et école moyenne-industrielle). En tout un effectif d'environ huit cents *hommes*. La division d'artillerie comptait huit pièces de canon (deux de Vevey, deux de Moudon et quatre de Lausanne). Il y avait deux musiques, celles de Vevey et de Lausanne.

Mais reportons-nous au matin du 14 septembre, car nous voulons prendre au

sérieux notre rôle de chroniqueur. A huit heures, les deux corps de Lausanne s'organisent et traversent la ville pour se rendre sur la place d'armes de Beaulieu, l'ordre du jour portant qu'ils doivent y attendre en parade l'arrivée des autres corps. Vers neuf heures et demie, ceux-ci se reforment après s'être rafraîchis dans le jardin de l'hôtel des Alpes, et font successivement leur entrée en ville. — Les voici ! les voici ! s'écrie-t-on de toutes parts. Voyez cette jeunesse. Admirez l'aplomb de ces officiers imberbes ; la crânerie des uns, la tenue irréprochable des autres ; le pas correct et ferme de la troupe, la bonne mine du petit tambour de Moudon, si mignon, si *brave* ; et surtout le chic impayable du tapin d'Aubonne. Ah ! mais quelle est cette dernière colonne, plus forte que les précédentes, avec artillerie et musique... et deux jolis sapeurs, deux sapeurs à croquer... Ce sont les Veveysans... Tiens ! tout le corps en gants blancs... En voilà de ficelets, par exemple... quelle nombreuse musique !... Vevey ne fait pas les choses à demi : son corps de cadets est complet et sent son comme il faut ! — Toutes choses que la chronique n'invente pas et qu'elle a entendues.

Cependant la fête se concentre peu à peu à Beaulieu, où la foule devient considérable. La place de Beaulieu, outre que le site jouit d'une vue splendide, est admirablement disposée pour les fêtes en plein air. Elle s'étend en carré long de l'est à l'ouest, et tandis qu'elle s'aplanit au sud, elle s'élève en pente douce du côté du nord, de sorte que les spectateurs peuvent se placer en amphithéâtre et jouir du double spectacle de la fête elle-même et du panorama du lac et des Alpes. Plus haut, couronnant la pente, s'étend un rideau d'arbres touffus, sous l'ombrage desquels on peut fuir un soleil trop ardent.

Tous les détachements arrivés, la revue commence par une inspection des divers corps, et continue par un exercice des corps séparés. Vous les voyez, l'un ici, l'autre là, s'exercer au feu et à la manœuvre. Tous exécutent les mouvements avec ensemble, et quelques-uns avec une précision remarquable. Chacun admire tant de régularité. Nous avons entendu quelqu'un affirmer qu'on n'obtient pas davantage de la troupe, et que nos cadets ne sont pas inférieurs à la milice. Le feu de la troupe est plus régulier, mais la tenue n'est pas meilleure, ni les mouvements plus précis.

Après un repos de quelques minutes, le rappel a battu et les grandes manœuvres ont commencé. La petite armée s'est d'abord formée en colonne, par sections, avec ses huit canons, ses deux musiques et ses intrépides tambours ; plus le tambour-major de Lausanne, très au fait du *ra* et du *fla*, et qui maniait sa canne avec une rare aisance pour un tambour-major aussi peu majeur. Puis la colonne s'est mise en bataille, sa gauche et sa droite appuyées par quatre pièces de canon, tandis qu'un bataillon d'infatigables tirailleurs se portait en avant et engageait le combat. Alors la foule compacte qui dominait la scène a pu jouir du plus beau coup d'œil : le front de bataille, qui présentait une ligne passablement étendue et assez respectable, s'est enveloppé de fumée, et les feux de peloton ou de bataillon, joints à la fusillade des tirailleurs et aux détonations multipliées de l'artillerie, ont offert le spectacle le plus belliqueux.

Après quelques marches et contremarches et un des feux les plus nourris que

nous ayons jamais entendus dans une revue, la petite armée s'est mise en colonne pour le défilé qui a dignement terminé la revue. M. Joly, directeur de l'instruction publique et des cultes, a fait à cette vaillante jeunesse une allocution chaleureuse, dans laquelle il l'a félicitée des résultats obtenus, résultats qui ont dépassé l'attente générale. Il a ajouté que l'étude ne devait pas être négligée, parce que la patrie a besoin des forces intellectuelles aussi bien que des forces physiques des citoyens. Ce discours, parfaitement approprié à la circonstance et plein de pensées généreuses, a été religieusement écouté par la troupe et énergiquement acclamé.

Cependant l'heure d'un repos et surtout d'un repas sérieux était venue. Il était deux heures après midi, et les jeunes soldats étaient visiblement fatigués. L'ardeur du soleil y était pour quelque chose, mais cette fatigue s'explique mieux encore par le nombre d'heures durant lesquelles la plupart des corps avaient été sous les armes : quelques-uns d'entre eux étaient debout depuis trois ou quatre heures du matin. Le repas, pris sur l'herbette, ne pouvait manquer d'être fort pittoresque. Chaque homme avait reçu un petit pain de munition, une tranche de saucisson et un petit pâté. Mais... *horribile dictu...* la soif était ardente et les liquides... absents. Partout on entendait ce cri de détresse : A boire ! à boire ! Il y avait à boire, le Commissariat des guerres y avait pourvu ; mais le vin arrivait lentement et par bidons par trop mesurés, de sorte que c'était comme dans un grand incendie où l'on manque d'eau, et où le peu qu'on en a ne fait qu'exciter les flammes.

Après le repas, parade en ville, selon l'ordre du jour, et formation des faisceaux sur la place de Montbenon, d'où les corps sont repartis à l'heure des différents trains, pour regagner leurs foyers. Les cadets de Moudon, venus en omnibus, sont repartis aussi le soir même ; seul, le corps de Payerne a reçu des billets de logement en ville.

Il nous reste à dire que M. le chef du Département militaire assistait aussi à la revue, et que M. le lieutenant-colonel Melley a inspecté la troupe. Ajoutons que MM. les officiers, ainsi que les instructeurs des différents corps, ont largement contribué à la réussite de la fête, et que des remerciements leur sont dus.

Mais il y a encore le chapitre des faits divers. Nous glanerons, car il y aurait trop à dire. — Avez-vous vu ce petit factionnaire chargé de faire évacuer les tables où l'on devait disposer les rations de la troupe ? L'avez-vous vu charger à la baïonnette un gros monsieur qui s'était assis sur l'une d'elles, et qui ne prenait pas au sérieux les trois sommations d'usage ? C'est, je crois, ce même petit factionnaire qui, vexé de n'être pas au feu, veut absolument brûler quelques amores, et, en tirailleur acharné, tire ailleurs et pour sa propre satisfaction. — Et ce petit caporal en serre-file qui, le doigt levé et avec un geste expressif, menaçait le dernier homme de son peloton *de le fourrer dedans pour douze heures au retour*, était-il assez bon ? Tant il est vrai que le sérieux appartient à tous les âges, et que nos jeunes troupiers ne veulent pas être soldats pour rire. — Avez-vous vu l'ambulance ? car il faut une ambulance à des soldats *pour de bon*. Mais ras-

surez-vous, l'artiste y a mis du sien⁴ : il n'y a eu qu'un bleu, un ou deux doigts échaudés, et une baguette étourdie demeurée seule étendue sur le champ de bataille. On l'a relevée après l'affaire.

Tels sont les grands événements de la journée du 14 septembre 1865. Qu'ils passent à nos derniers neveux, et que d'autres exploits viennent s'y ajouter l'année prochaine !

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a, sur la proposition du département militaire fédéral, sanctionné un règlement spécial sur l'emploi des chemins de fer pour les transports militaires. Ce règlement était absolument nécessaire, car depuis la construction des voies ferrées en Suisse, il n'existe pas de prescriptions au sujet de ces transports et les officiers n'avaient pas l'assurance voulue dans ce genre de service. Il contient des données détaillées sur l'emploi militaire des chemins de fer, règle les compétences des autorités militaires et des administrations, c'est-à-dire des officiers et des employés dans les gares, statue sur l'acquisition et la conservation du matériel affecté exclusivement aux transports militaires. Il fixe l'époque à laquelle on doit aviser les administrations lorsque des transports doivent être effectués, donne des prescriptions au sujet de la composition des trains, des bons, de l'aménagement des différentes armes, des chevaux et voitures de guerre dans les wagons, ainsi qu'au sujet des mesures à prendre pour le transport du matériel, notamment des munitions et poudres.

— Le Conseil fédéral a rejeté la requête d'un officier lucernois demandant à pouvoir entrer au service du St-Siège, en répondant que d'après la loi sur les enrôlements, on n'accorde l'autorisation de servir à l'étranger que lorsque le pétitionnaire a l'intention d'étendre ses connaissances au profit de notre armée, et que dans le cas présent le service de garnison à Rome n'était nullement propre à contribuer au perfectionnement d'un officier de milice.

— Le département militaire fédéral venait de décider, sur la proposition du médecin en chef, d'inviter l'autorité militaire de Soleure à faire examiner si les localités et l'eau de la caserne de cette ville auraient pu avoir une mauvaise influence sur l'état sanitaire des aspirants d'infanterie, lorsque le gouvernement de Soleure a demandé au Conseil fédéral de vouloir désigner une commission d'experts. Le Conseil fédéral a accédé à cette demande et a chargé MM. le docteur Lehmann, médecin en chef, le colonel Wolff, inspecteur du génie, et le professeur Schwarzenbach de cette expertise.

— M. le colonel Coroneos, commandant de la garde nationale d'Athènes, qui vient de séjourner quelque temps en Suisse, avec la mission du gouvernement de S. M. le roi des Hellènes d'étudier nos institutions militaires, a passé ces jours derniers à Lausanne, venant du rassemblement de troupes de la Suisse orientale, et en route pour rentrer dans son pays. Il nous a prié de remercier nos camarades de l'accueil cordial qui lui avait été fait. En nous acquittant avec plaisir de cette commission, nous pouvons assurer en retour au colonel Coroneos que tous les officiers suisses qui ont eu le plaisir de faire sa connaissance garderont de lui le plus agréable souvenir.

⁴ Le numéro du *Conteur vaudois*, auquel nous empruntons ce bulletin, est illustré par le spirituel crayon de M. Bocion.